





# L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT







Le décret 2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, instaure des dispositions communes à tous les EAJE et, notamment, la mise en place pour chaque professionnel chargé de l'encadrement des enfants, de 6 heures minimum d'analyse de pratiques professionnelles par an.

Ce dispositif permet au professionnel de verbaliser ce qu'il met en jeu dans sa relation aux enfants, aux parents, aux collègues. En fonction des situations évoquées, chacun pourra envisager une prise de recul, une mise à distance face aux difficultés rencontrées afin de penser d'autres perspectives et hypothèses de travail.



## OBJECTIFS POUR LE PROFESSIONNEL

-  Favoriser l'écoute et l'expression de différents points de vue, des émotions, tout en mettant l'accent sur les capacités et ressources individuelles et/ou collectives
-  Faciliter la mise en mots des problématiques inhérentes aux professionnels, résultant de l'accompagnement du jeune enfant
-  Développer un ou des questionnements et une posture d'introspection afin d'améliorer sa pratique (rapport à soi, rapport à l'autre)
-  Amener à la formulation d'hypothèses et/ou à changer d'angle en termes d'approche, d'accompagnement et de soins

## OBJECTIFS POUR L'ÉQUIPE

-  Favoriser l'appréciation, l'appropriation collective de pratiques professionnelles
-  Développer la coopération, l'entraide et la cohérence des pratiques professionnelles
-  Mettre en commun une synergie de savoirs, savoir-faire et de savoir-être
-  Donner du sens et accompagner les professionnels dans une dynamique de changement

## ANIMATION

-  Permettre dans un espace de confiance la construction d'hypothèses de travail au regard de l'introspection individuelle, collective et professionnelle.
-  Séances animées par des professionnels ayant une bonne connaissance du travail en EAJE et supervisées par le coordinateur du dispositif APP (titulaire du Diplôme Universitaire Analyse de la pratique et régulation institutionnelle).

## CONTACTS

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, contacter Amandine BAUDE  
03 22 66 33 80 ou [amandine.baude@apradis.eu](mailto:amandine.baude@apradis.eu)